

(Traduction)

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

### CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Pickersgill (au nom du ministre des Finances) propose:

Qu'une somme ne dépassant pas \$724,687,939.03, soit l'ensemble

a) des deux douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$641,050,276;

b) de cinq autres douzièmes du montant du poste 107 des Affaires extérieures, \$208,333.34;

c) de deux autres douzièmes des montants suivants dudit budget: poste 5 de l'Énergie atomique, poste 20 des Travaux publics, poste L65 des Prêts, Placements et Avances, \$1,468,333.34;

d) d'un autre douzième des montants suivants dudit budget: poste 78 des Affaires extérieures, postes 40 et 45 du Service législatif, postes 30, 35, 40, 50, 70, 80, 100, 105, 130 et 140 des Mines et des Relevés techniques, postes 25, 30, 45, 50, 100 et 105 du Nord canadien et des Ressources nationales, poste 180 des Travaux publics, poste 50 des Transports, \$6,053,666.67;

e) des deux douzièmes du total des montants des articles énoncés au budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964 (sauf le crédit 96a des Affaires extérieures et le crédit L63a des Prêts), déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$50,605,805.50;

f) de cinq autres douzièmes du montant du poste 5a des Finances, \$415,833.34;

g) de deux autres douzièmes du montant du poste 70a des Finances et du poste L65a des Prêts, Placements et Avances, \$11,380,690.84;

h) des six douzièmes du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$3,500,000;

i) des six douzièmes du montant de l'article énoncé au budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964, déposé à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, \$10,000,000; soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière se terminant le 31 mars 1964.

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre a-t-il une déclaration à faire en guise d'explication?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pourrais dire qu'après avoir consulté les honorables vis-à-vis, le gouvernement en a conclu que nous ne devrions pas demander de crédits pour plus de 60 jours, ce qui nous mènerait au 30 septembre. Voilà ce que comporte, en principe, la résolution; c'est-à-dire deux douzièmes des crédits annuels. Il y a certains postes, les honorables députés le savent, surtout ceux qui siègent ici depuis longtemps et en particulier ceux qui occupaient auparavant les banquettes ministérielles, pour lesquels

on dépense, à ce moment-ci de l'année, plus que les deux douzièmes ordinaires. Voilà qui explique la différence dans les autres postes. J'expliquerai volontiers, avec l'aide d'un ou de deux de mes collègues, tout poste au sujet duquel je suis en mesure d'en dire davantage. Mais je pense qu'en principe, c'est là l'explication. J'ajoute qu'il n'arrive jamais que l'on exige le plein montant d'un poste budgétaire.

**L'hon. M. Churchill:** Cette déclaration, exprimée de façon différente, correspond à ce qu'un ministre des Finances nous dit d'ordinaire au sujet des prévisions budgétaires de ce genre, afin de sauvegarder nos droits à venir.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il y a des formules consacrées que l'on insère généralement dans un bill. C'est une chose dont je n'avais pas eu l'expérience jusqu'à présent, mais des gens plus expérimentés que moi m'ont conseillé d'en faire part au moment de l'étude du bill. Mais l'honorable député a tout à fait raison. Il n'est nullement question qu'en accordant ce crédit, on demande au comité de renoncer au droit qui lui revient d'examiner jusqu'au dernier dollar les dépenses que l'on se propose de faire durant toute l'année financière.

(Texte)

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je crois savoir qu'à l'occasion d'un débat sur un budget provisoire, on peut parler de quelques sujets d'ordre général, qui nous intéressent. Ce soir, j'aimerais, durant quelques minutes, traiter de deux points spéciaux sur lesquels je voudrais appeler l'attention du gouvernement.

Cependant, avant de ce faire, je voudrais mentionner que nous, de ce côté-ci de la Chambre, constatons depuis quelque temps, que nous n'avons pas trop prêché dans le désert et que, de plus en plus, les idées que nous avons préconisées font leur chemin. Ainsi, l'an dernier, le gouvernement actuel acceptait l'idée d'établir un système d'argent libre de dette, et, cet après-midi, à une question de l'honorable député de Cariboo (M. Leboe), le ministre du Commerce (M. Sharp) a répondu qu'il était possible d'emprunter de l'argent de la Banque du Canada et, au cours d'un autre éclaircissement, le ministre du Commerce a mentionné que sur les plus petits montants, ce serait plus facile.

Déjà, on s'aperçoit que les yeux s'ouvrent sur la vérité, on constate que le gouvernement actuel a décidé d'élargir le champ de sa vision et de s'intéresser à des théories nouvelles. Ce que mentionnait, cet après-midi, l'honorable ministre du Commerce, qu'il est possible d'emprunter de la Banque du Canada, indique un grand progrès dans ce sens. Il a mentionné,